ASIN AGENCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ASIN / CCMP
BON A LANCER
Retiré le 21-05-2025
Nom MONDE
Prénoms
SIGNATURE :

01 BP 8088 Cotonou
+ 229 21 31 10 13
contact@asin.bj

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 29/05/2025

Pour les prestations de BON A LANCER

Urbanisation des architectures des SI sectoriels critiques et mise en place de gouvernance local d'architecture

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_CASE_103306

Source de financement : Budget National

Gestion : Exercice 2025

Imputation budgétaire : 035 111002004 23085201001000000 1 0731 6413

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou le 21/05/2025.
Pour lancement Avis d'Appel d'Offres

Mai 2025

LE CHEF / CELLULE DE CONTROLE DES MARCHÉS PUBLICS
Joachim MADOHONAN

ASIN AGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE
REPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 8088 Cotonou
+ 229 21 31 10 13
contact@asin.bj

I. AVIS NATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET (ANMI)

Objet : Urbanisation des architectures des SI sectoriels critiques et mise en place de gouvernance local d'architecture

Référence SIGMAP : PI_CASE_103306

AVIS N°039/2025/ASIN/DG/PRMP/S-PRMP du 29/05/2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), version 2 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 25 avril 2025.
2. L'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds en provenance du budget national afin de financer le programme de définition et de mise en œuvre de la stratégie numérique et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à l'Urbanisation des architectures des SI sectoriels critiques et mise en place de gouvernance local d'architecture.
3. Les prestations auront pour objectif de rationaliser les architectures des Systèmes d'Information (SI) des ministères et des secteurs critiques pour améliorer leur efficacité, leur interopérabilité et leur résilience.
   De façon spécifique, le cabinet aura à charge de :

   BON A LANCER

   - Cartographier l'architecture SI existant et définir une urbanisation cible du SI gouvernemental aligné sur les bonnes pratiques
     - Standardiser les architectures SI, les solutions et mutualiser les services en s'appuyant sur le cadre d'architecture gouvernemental
     - Optimiser l'utilisation des ressources (infra, apps et data) pour éviter les silos et les redondances (réduction des redondances dans applications et des flux de données)
     - Renforcer l'interopérabilité entre les SIs des ministères et les plateformes transversales de l'état
     - Faciliter l'échange et la cohérence des données entre les systèmes (Gouvernance des données)
     - Assurer la résilience et la cybersécurité en intégrant les exigences de sécurité dès la conception (en référence au cadre d'architecture)
     - Renforcer la sécurité des données et des flux d'informations
   - Fournir une vision claire des composants du SI (applications, flux, infrastructures)
   - Faciliter l'intégration de futures solutions (Cloud, IA, Big Data, etc.)
   - Mettre en place une gouvernance locale d'architecture

4. Le délai de réalisation de la mission est de six (06) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service. Cette durée inclut la rédaction et le dépôt des différents rapports.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations,

nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats, au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

BON A LANCER

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations.	[10]	Elément montrant que le cabinet est spécialisé dans l'étude ou conseil informatique, services numériques ou prestations de services informatiques : 10 points. Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 00 points ; Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
2.Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années : 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020 y compris 2025.	[25]	**Pour les anciens cabinets/firmes :** Avoir réalisé au moins deux (02) missions dans la réalisation de projets d'urbanisation au cours des cinq (05) dernières années y compris l'année en cours (12.5 points par mission justifiée) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence)** Disposé d'un personnel d'encadrement titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 en informatique, possédant une expertise avérée dans l'étude et la mise en œuvre de projets d'urbanisation des systèmes d'information et de cadres d'architecture d'entreprise, avec un minimum de cinq (05) références pertinentes réalisées au cours des cinq (05) dernières années, y compris l'année en cours (05 points par mission justifiée)	Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Copie légalisée du diplôme et Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement BON A LANCER
3.Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années : 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020 y compris 2025.	[50]	**Pour les anciens cabinets/firmes :** Disposer d'une expérience avérée dans la mise en place de cadres d'architecture de gouvernance, matérialisée par la réalisation d'au moins deux (02) missions similaires au cours des cinq (05) dernières années, y compris l'année en cours (20 points par mission justifiée). Une mission pertinente d'urbanisation des systèmes d'information réalisée dans un pays de la sous-région constituera un avantage (05 points). Justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience dans des projets de migration de données et/ou d'interopérabilité entre systèmes applicatifs (05 points). **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3)**	Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		ans d'existence : Justifier de la présence d'un personnel d'encadrement titulaire d'un BAC+5 en informatique, avec une expertise prouvée en urbanisation des SI et en architecture d'entreprise. Ce personnel doit avoir réalisé au moins quatre (04) missions d'élaboration de cadres d'architecture de gouvernance au cours des cinq (05) dernières années (10 points par mission). Une mission d'urbanisation des SI dans un pays de la sous-région (05 points) et une expérience de 5 ans en migration de données ou interopérabilité applicative (05 points) sont également attendues	BON A LANCER
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme.	[05]	Note de présentation du Cabinet : 02 points. Organigramme de la structure : Disposer dans l'organisation des postes ci-après : - Un Directeur Général : 01 point ; - Un Directeur Technique ou équivalent : 01 point ; - Un Directeur Financier/Comptable ou équivalent : 01 point.	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	<u>Un Chef de la mission</u> : Spécialiste en Stratégie d'Urbanisation du SI / Expert Architecte d'entreprise Consultant senior disposant : - d'un diplôme de niveau Bac+5 en Informatique ayant une expertise dans l'étude et la mise en œuvre de l'urbanisation du SI et de cadre d'architecture d'entreprise (01 point) - de cinq (05) ans d'expérience comme Urbaniste SI/Architecte d'entreprise (0,5 point)	

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		- de deux expériences en stratégie IT ou schéma directeurs SI dans le secteur public (0,5 point par mission) - d'une expérience dans des projets d'urbanisation de SI / Architecture d'entreprise sectoriels pour des gouvernements (0,25 point) - d'une certification TOGAF Expert et ARCHIMATE Expert (0,50 point) - d'une certification en gestion de projet (PMP, PSM1, PSPO) (01 point) **Un Expert Urbaniste SI** : Spécialiste en modélisation d'architecture et référentiel d'AE ayant une expérience avérée dans la cartographie des systèmes d'information et la mise en place de référentiel de SI sur des outils d'architecture variés (ARCHI, ARIS, MEGA HOPEX) Consultant associé disposant : - d'un diplôme de niveau Bac+5 en Informatique (01 point) - de cinq (05) ans d'expérience en tant qu'Urbaniste SI / Architecte (0,5point) - d'une certification TOGAF Expert et ARCHIMATE Expert (0,50 point) - de trois (03) missions de formation et / ou d'accompagnement sur l'organisation des SI, la cartographie des SI, les référentiels (0,5 point par mission) **Equipe support technique** Une équipe constituée : - d'architecte d'information (expert applicatif / Infrastructure IT / Cloud /	

BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		Interopérabilité) de niveau Bac+5 en Informatique ayant une expérience de cinq (05) ans en tant qu'architecte systèmes d'information justifiant de deux (02) expériences en tant qu'architecte logiciel ou applicatif ou infrastructure IT (0,75 point) - d'architecte des données de niveau Bac+5 en Informatique ayant une expérience de trois (03) ans en tant qu'architecte des données justifiant d'une expérience en Urbanisation du SI volet data (0,75 point) - d'architecte cybersécurité de niveau Bac+5 en Informatique ayant une expérience de cinq (05) ans dans le domaine de la cybersécurité justifiant de deux (02) expériences en audit de sécurité de SI (0,75 point)	BON A LANCER
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné est 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.
Tous les CV de personnels doivent être accompagnés d'une copie simple de la carte d'identité nationale ou de la carte d'identité biométrique et des copies simple des diplômes.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires les jours ouvrables au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : Secrétariat permanent de la PRMP de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), 4ième étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, et aux heures suivantes : 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT +1), à compter du .....
Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestions d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 29 Mai 2025 Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics, sis au 4ième étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste ou une compagnie de transport de colis. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

BON A LANCER

13. Les manifestations d'intérêt (y compris les CV, les diplômes, les attestations / certificats) sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB, contenant la version scannée de l'offre soumise (version signée, cachetée et datée) sous format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), sis au 4ième étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, Téléphone : +(229) 01 21 30 78 50 / 01 65 73 87 87, au plus tard le 17/06/2025 à 10h00 (GMT +1). Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.
Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ASIN sise au 5ième étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, le 17/06/2025 à 10h30mn (GMT +1).
14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.
Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.
Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.
La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de la structure déconcentrée doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de trois (03) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER

Fait à Cotonou, le 29/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics

Carole Rachel A. GBAGUIDI

II.MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

BON A LANCER

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*][1] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[2]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

---

1 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

[2] Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation